



Lotissement : taxe communal et national

Par **marie mezollo**, le **16/05/2017** à **15:19**

bonjour,

Etant un particulier, j'ai obtenu dans le cadre du nouveau PLU de ma commune une parcelle de terrain qui est devenu constructible depuis peu.

On peut faire un lotissement de plusieurs lots, les plans, la viabilité, l'étude du chiffrage ainsi que le montant des bénéfices sont déjà établis.

J'ai un géomètre, un avocat....

Mais un tel projet nécessite 3 à 4 ans de temps très complet en tant que particulier.

Au final, j'enlève tout la viabilité et taxes, le temps consacré, je gagne pas d'argent, sauf si l'exonération est possible, cela correspond au montant que je peux gagner au final.

Ma question est simple :

Comment faire pour me dégager un bénéfice (ex: création société), en tenant compte des taxes communal et national.

Merci par avance.

Cordialement.

Par **morobar**, le **16/05/2017** à **16:25**

Bonjour,

La réponse est encore plus simple, vous vendez votre terrain à un lotisseur.

Ou vous opérez une division parcellaire et vous vendez les terrains un par un.

Vous aurez forcément un solide bénéfice, obtenu par la mutation d'un terrain non

constructible en terrain constructible.

Le notaire calculera la plus-value éventuelle et c'est tout.

La profession d'aménageur est difficile et semée d'embûches. On ne peut pas l'exercer aussi facilement que vous l'exposez et surtout disposer des avances de fonds (viabilisation, vrd...) demande une certaine solidité financière.